

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Internationales sur la Romanité

CEIR

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de la Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Dominique Maillard Desgrées du Loû, président
du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études Internationales sur la Romanité

Acronyme de l'unité : CEIR

Label demandé : EA

N° actuel : EA 4227

Nom du directeur
(2016-2016) : M. Jacques BOUINEAU

Nom du directeur
(à partir du 09/2016) : M. Burt KASPARIAN

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. Jacques BOUINEAU

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique MAILLARD DESGREES DU LOU, Université Paris-Descartes

Experts :
M. Philippe BILLET, Université Jean Moulin - Lyon 3
M^{me} Sylvie HENNION, Université de Rennes 1 (représentante du CNU)
M^{me} Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Université de Champagne
M. Christophe VERNIERES, Université Grenoble-Alpes

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Xavier FEUGEAS, Université de La Rochelle

Directeur adjoint de l'École Doctorale :

M. Jacques BOUINEAU, ED n° 88, « Droit et Science Politique Pierre Couvrat »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études Internationales sur la Romanité (CEIR), créé par M. Jacques BOUINEAU, a été reconnu « Jeune Équipe » à l'Université de La Rochelle le 1^{er} janvier 2006 (JE 2435) puis est devenu « Équipe d'Accueil » (EA) dans cette université le 23 novembre 2007 et a été reconduit sous cette forme dans le dernier contrat (EA 4227).

Le CEIR est situé dans les locaux de la faculté de droit, 5 rue François-de-Vaux-de-Foletier à La Rochelle.

Équipe de direction

Directeur de l'unité jusqu'en septembre 2016 : M. Jacques BOUINEAU.

Directeur de l'unité depuis septembre 2016 : M. Burt KASPARIAN.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences Humaines et Sociales.

Domaine disciplinaire principal : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Domaine disciplinaire secondaire : SHS6 Mondes anciens et contemporains.

Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2_1 Droit.

Sous-domaine disciplinaire secondaire : SHS 6_1 Histoire.

Domaine d'activité

Histoire du droit autour du thème de la romanité.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	4	4
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,5)	
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	3	
TOTAL N1 à N7	8	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	4
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre d'Études Internationales sur la Romanité (CEIR - EA 4227), unité de taille restreinte, témoigne d'un dynamisme scientifique incontestable, sous l'impulsion de son ancien directeur. L'activité scientifique du CEIR peut être considérée comme très satisfaisante en raison du bon niveau et de la régularité des publications et des colloques, ainsi que du nombre de partenariats internationaux, durables et de qualité.

L'unité fédère des recherches individuelles en histoire du droit de grande qualité autour d'un thème de recherche original et porteur, la romanité. Cette notion est comprise comme une référence à une culture méditerranéenne rendue commune aux différentes rives du bassin méditerranéen grâce au relais que constitue l'empire romain. L'empire romain est lui-même pris comme un pivot. Il peut être lui-même objet d'études, mais il ouvre aussi à l'étude de civilisations antérieures à Rome, dont l'empire fut le réceptacle, et postérieures, en ce que son influence s'y fait sentir. La romanité est, dans ce sens, le fil conducteur de l'étude de l'influence de l'Antiquité et de la culture qui en est issue dans les constructions institutionnelles méditerranéennes.

L'unité présente un bon rayonnement scientifique grâce à ses colloques internationaux, ses nombreux partenariats et sa visibilité. Ses liens avec la Collection Méditerranées, publiée par les éditions *l'Harmattan*, *l'Association Méditerranée* et, depuis sa fondation en 2016, la fondation *Antiquité-Avenir*, réseau des associations liées à l'Antiquité, assurent à sa recherche une bonne visibilité. Depuis la précédente évaluation, le CEIR a renforcé son attractivité et son intégration dans son environnement, en dépit de peu de moyens administratifs et financiers.

3 • Appréciations détaillées

Critère 1 : qualité et production scientifiques

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CEIR poursuit le développement de sa thématique de la romanité (décliné chronologiquement et géographiquement), pertinente et originale, unique dans le paysage de la recherche française en histoire du droit. En outre, de manière récente, le CEIR approfondit ses avancées scientifiques en renforçant son intérêt pour le monde musulman et la rive sud de la méditerranée, d'où la création, en 2016, d'un axe de recherche consacré à "L'environnement méditerranéen".

Depuis l'évaluation précédente, la production scientifique de l'unité a été soutenue, régulière et de qualité reconnue. Ainsi, 13 ouvrages ont été publiés, parmi lesquels, des publications régulières du CEIR sur la romanité. Le CEIR a également édité 2 thèses en lien avec son intérêt pour l'environnement méditerranéen et les mondes musulmans. En outre, 63 articles ont été publiés. A cela s'ajoute la publication en 2016 d'un colloque en hommage à M^{me} Marie-Luce PAVIA, organisé en 2015.

Le bon rayonnement des résultats des recherches du CEIR est assuré notamment grâce à la collection Méditerranées chez *l'Harmattan*, à l'Association Méditerranée et à la fondation Antiquité-Avenir.

Depuis l'évaluation précédente, 4 thèses ont été soutenues.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Alors que les moyens humains et financiers ont diminué sur la période considérée, le CEIR repose en grande partie sur le bénévolat de ses membres, d'où l'importance de rechercher de nouvelles sources de financement. La sortie de la COMUE (COMmunauté d'Universités et d'Établissements) Léonard de Vinci, effective en 2018, l'entrée dans la COMUE Aquitaine et l'éventualité d'une restructuration de l'ED (École Doctorale) « Droit et Science Politique Pierre Couvrat » en ED de site à partir de 2018, requièrent que le CEIR développe ses activités relatives à l'environnement sociétal (environnement méditerranéen) et à la transformation numérique.

Recommandations

Le comité d'experts recommande à l'unité :

- de renforcer le nombre de doctorants grâce au nouvel adossement du CEIR à un M2, en privilégiant les sujets de thèse en lien direct avec la thématique de l'unité ;
- de rechercher des sources de financements nouvelles, notamment par la réponse à des appels d'offre et par des thèses cofinancées.

Appréciation sur ce critère

Par la pertinence et l'originalité de ses recherches, uniques en France, par le caractère régulier et soutenu de publications de qualité et de visibilité nationale et internationale, le CEIR a un impact certain au sein du monde académique, alors que le contexte financier, notamment, devient plus difficile.

Critère 2 : rayonnement et attractivité académiques

Points forts et possibilités liées au contexte

Le porteur du projet est directeur de la Collection « Méditerranées » chez *l'Harmattan*. Il est aussi l'un des cofondateurs de l'association « Méditerranée », très active dans l'expression extérieure des travaux de l'unité de recherche.

L'unité justifie d'une collaboration suivie avec d'autres laboratoires du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Limousin-Poitou-Charentes puis de la COMUE Léonard de Vinci. Elle participe aussi à des réseaux scientifiques nationaux et internationaux : Réseau de Laboratoires d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques (RELHIIP) depuis 2006, EDJM (École Doctorale des Juristes Méditerranéens) depuis 2008, Association « Méditerranée, Antiquité-Avenir » depuis 2016.

L'unité a participé à l'accueil de chercheurs et à l'invitation à des manifestations scientifiques. Ainsi, le CEIR a été à l'origine de cycles de conférences tri annuelles (17 invitations à conférences) se terminant par un colloque. Le CEIR a organisé 3 colloques internationaux durant la période évaluée. Les actes en sont publiés dans la collection Méditerranée (éd. L'Harmattan).

Les membres de l'unité, participent activement à des colloques nationaux et internationaux. Le CEIR a cofinancé les LXX^e rencontres internationales de la Société Internationale d'Histoire et de Droit de l'Antiquité (SIHDA) qui ont eu lieu à Paris en 2016.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le dossier déposé par l'unité ne faisait pas état de recherches financées par contrat, ni de réponses à appels d'offre : lors de la visite du comité d'experts, il a été fait référence à une réponse récente à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine en lien avec la formation et la recherche.

Le dossier déposé par l'unité ne mentionnait pas les modifications de contexte que peut impliquer la fin de la COMUE Léonard de Vinci : il ressort de la visite du comité d'experts que la transformation du paysage universitaire régional n'est pas encore achevée mais risque d'avoir des répercussions sur l'ensemble des laboratoires de l'Université de La Rochelle ainsi que sur la structuration de l'ED.

Le dossier déposé par l'unité aurait pu préciser l'objet et l'état d'avancement des négociations de conventions avec Le Caire (Université Aïn Shams) et l'Université de Bonn (Institut für Geschichtswissenschaft) ou d'un projet de collaboration avec Rabat ; il ressort de la visite du comité d'experts que les deux premières conventions sont en cours et qu'un accord formel avec Rabat n'a pas encore été réalisé.

Le CEIR bénéficie de conventions de partenariat avec Moscou (Université académique des études de sciences humaines - 2011), Varsovie (2015) et Roma Tre (2016), dont les retombées concrètes ne sont pas aisément mesurables.

Recommandations

Le comité d'experts recommande :

- de former des partenariats avec d'autres unités de recherche du site. Il ressort de la visite du comité d'experts l'existence de rapports ponctuels avec le CEJEP (Centre d'Études Juridiques et Politiques), qui relève de la même université, mais non institutionnalisés ;
- d'envisager les conditions d'inscription des recherches du CEIR dans les axes privilégiés par l'établissement, notamment l'axe « transition environnementale », en particulier dans sa dimension « flux migratoire » ;
- de multiplier les réponses à des appels d'offre.

Appréciation sur ce critère

La recherche est bien valorisée par la publication, par les éditions L'Harmattan, de la collection Méditerranées (diffusion des actes de colloques nationaux et internationaux, voire de thèses) et par l'Association Méditerranée, fondée en 1991 et présidée par le porteur du projet. La participation de l'unité à la Fondation Antiquité-Avenir pourrait aussi lui être bénéfique. Depuis l'évaluation précédente, un fort accroissement du rayonnement et de l'attractivité du CEIR est à constater, notamment grâce à l'adossement à un M2 d'Histoire du Droit d'une spécialisation en parfaite adéquation avec la thématique de l'unité.

Critère 3 : interactions avec l'environnement économique, social, culturel et sanitaire

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a développé des Interactions nouvelles avec l'environnement via "Méditerranées": inscription au REF (Réseau Euromed France), participation à la fondation Antiquité-Avenir (via l'association "Méditerranées" qui en est membre fondateur), expertises et actions au sein de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), partenariat avec l'administration préfectorale dans le cadre de la lutte anti-jihadiste. Le comité d'expert a pu se faire préciser que la participation du CEIR dans la lutte contre la radicalisation a été initiée par le porteur du projet et peut impliquer également d'autres membres du laboratoire (notamment l'un des doctorants).

L'unité a participé à une émission de radio : histoire et droit (RCF, 2011-2012).

Lors de la visite du comité d'experts, le CEIR a fait état d'une réponse récente à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine afin de mettre en place des liens inédits entre le monde universitaire et celui des entreprises. La création d'un parcours M1-M2 combinant romanité et sciences économiques a été proposée pour servir de base à une recherche appliquée utile aux entreprises orientées vers le marché méditerranéen. La réponse à l'appel à projet témoigne de la volonté du CEIR de renforcer, à terme, ses interactions avec l'environnement économique.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le contenu et les objectifs du partenariat avec l'administration préfectorale dans le cadre de la lutte anti-jihadiste devraient être précisés et formalisés dans un document. Le degré de participation des différents membres de l'unité devrait apparaître.

Recommandations

Le comité d'experts recommande :

- de consolider et renforcer les nouvelles interactions avec l'environnement et notamment l'ouverture des activités du CEIR vers la société civile (lutte contre la radicalisation islamiste, formation à la culture musulmane, promotion du dialogue social, égalité entre les hommes et les femmes) ;
- de poursuivre l'initiative de diffusion de la culture scientifique initiée en 2011-2012 (émissions audiovisuelles, participations à des débats publics, partenariats avec des institutions culturelles, etc.).

Appréciation sur ce critère

Depuis l'évaluation précédente, le CEIR a montré sa volonté de s'intégrer davantage dans son environnement extra-académique dans des domaines innovants et en lien avec les mutations les plus récentes, ce que confirment le dossier déposé par l'unité et la visite du comité d'experts sur site.

Critère 4 : organisation et vie de l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Petite structure comme l'atteste l'organigramme fonctionnel, le CEIR ne nécessite qu'une organisation légère et moins formelle que d'autres unités. Le CEIR affiche clairement son programme de recherches et ses objectifs scientifiques sont clairs.

Le précédent rapport d'évaluation soulignait l'existence de réelles et fréquentes discussions collégiales quant à la réalisation des objectifs, la modalité de leur mise en œuvre ainsi qu'au regard de l'organisation et la vie de l'unité, d'où au moins deux réunions par an des membres de l'unité. Il ressort de la visite du comité d'experts que les réunions collégiales sont régulières et aisées, y compris avec les doctorants, mais ne sont toujours pas formalisées.

Les doctorants sont très liés au CEIR et à son implication dans les réseaux ou associations auxquels l'unité participe.

Points à améliorer et risques liés au contexte

À la différence de l'impulsion donnée par le porteur du projet, le caractère collectif des délibérations de l'unité n'apparaît pas de manière évidente.

L'éloignement géographique d'un des membres (universitaire en Bulgarie) compromet la recherche d'une politique scientifique par l'unité.

L'importance relative prise par des « partenaires des activités du CEIR » (telle que l'association « Méditerranée ») dans l'activité de l'unité est susceptible de soulever des difficultés alors qu'il ne s'agit aucunement de membres de l'unité.

Recommandations

Si la création d'un conseil de laboratoire ne semble pas nécessaire, le CEIR devrait structurer davantage ses modalités de vie.

Le comité d'experts recommande :

- la rédaction d'un règlement intérieur ;
- la mise en place d'un planning de réunions ;
- l'envoi d'ordres du jour et de comptes rendus formels, de manière à officialiser les pratiques déjà existantes et à favoriser la communication interne et externe.

En outre, il y a lieu pour l'unité de favoriser l'obtention de HDR (Habitations à Diriger des Recherches) par ses membres, dans un contexte de changement de direction de l'unité.

Appréciation sur ce critère

Le CEIR, en tant que structure à petit effectif, ne peut fonctionner en suivant les modalités d'unités de grande importance. La visite du comité d'experts a confirmé l'existence d'une grande harmonie au sein l'entité et d'une réelle concertation entre ses membres.

Critère 5 : implication dans la formation par la recherche

Points forts et possibilités liées au contexte

Depuis l'évaluation précédente, le CEIR bénéficie de l'adossement au M2 d'histoire du droit (PRES Limousin-Poitou-Charentes puis COMUE Léonard de Vinci), spécialisation "Romanité et Antiquité".

L'unité intervient par une action de formation en master et en doctorat (histoire des régimes juridiques européens).

Le comité d'experts a été très favorablement impressionné par l'accueil des doctorants dans l'unité, l'aide financière qui peut leur être accordée et le suivi des doctorants : conférences et séminaires, colloques, encadrement des thèses, participation à des réunions scientifiques internationales. Les doctorants sont très suivis et satisfaits.

Le porteur du projet est devenu, lors du contrat en cours, directeur adjoint de l'ED Pierre Couvrat, ce qui a facilité les relations avec cette structure.

Le CEIR participe également au réseau EDJM (École Doctorale des Juristes Méditerranéens) depuis 2008.

Par ses membres, le CEIR a participé à la conception d'outils pertinents à vocation pédagogique pour les étudiants de première année de Licence de Droit (CD de TD numériques : en 2011-2012, « L'hommage féodo-vassalique », en 2012-2013 « Le roi de France est empereur en son royaume », en 2013-2014 « L'affermissement de l'État royal au XVIe siècle »).

Durant la période considérée, 4 thèses ont été soutenues dont 2 financées.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Les modifications externes du contexte (nouvelle structuration du paysage universitaire régional) constituent des risques sur le plan financier.

Recommandations

Le comité d'experts recommande à l'unité :

- au regard de l'accueil et du suivi des doctorants, de mettre en place des outils permettant une meilleure visibilité externe des pratiques en vigueur (site internet, page facebook, communication fréquente sur le site des associations Méditerranées et Antiquité-Avenir) ;
- de participer au réseau Erasmus Mundus et développer la co-tutelle ou la co-direction de thèses ;
- de favoriser l'obtention de HDR par ses membres pour améliorer sa capacité d'encadrement doctoral.

Appréciation sur ce critère

L'unité s'intéresse fortement et de manière certaine à renforcer la formation par la recherche. L'unité montre sa forte implication dans l'offre de formation ainsi que sa capacité de coordination et d'innovation (conception de modules de spécialisation, création de supports pédagogiques innovants).

Critère 6 : perspectives et stratégie scientifique à cinq ans

Points forts et possibilités liées au contexte

Le principal point fort réside dans l'originalité du projet de recherches et sa cohérence globale, même si celle-ci est facilitée par la plasticité du thème de la romanité.

L'entité démontre l'existence d'une vision prospective de l'évolution de son champ scientifique et une bonne connaissance des acteurs de son champ.

Les objectifs de construction de partenariats avec des acteurs du monde socio-économique et culturel semblent en plein développement, notamment au travers du dialogue avec le monde musulman (lutte contre la radicalisation au niveau régional, intervention en lien avec le Groupement de Recherche sur Espace et Territoire (GRET) et l'amplification des réseaux (« Antiquité-Avenir » depuis 2016).

La faisabilité globale du projet paraît forte et soutenue par le dynamisme des membres de l'unité.

Quatre cycles de conférences sur l'environnement méditerranéen sont programmés pour la période 2016-2020 : « Dieux et hommes, héritages antiques » (2016-2017) ; « Les confrontations internes » (2017-2018) ; « Le respect mutuel » (2018-2019) ; « La construction commune » (2019-2020).

Sur la période considérée, la diffusion des résultats s'accorde avec la stratégie de publication.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La recherche de moyens devrait être intensifiée.

L'unité devrait pouvoir accroître ses relations scientifiques avec des unités choisies au sein de l'université, en premier lieu le CEJEP (Centre d'Études Juridiques et Politiques).

Recommandations

Le comité d'experts recommande :

- de développer la recherche de nouvelles sources de financement ;
- d'utiliser systématiquement les ressources offertes par les associations et fondations partenaires comme Méditerranée, ou Antiquité-Avenir, ou le réseau EDJM ;
- de participer à la création d'une fondation à partir du GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) Humanités.

Appréciation sur ce critère

Le CEIR mérite d'être soutenu dans ses perspectives et projets à 5 ans, en raison de son rayonnement national et international.

4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : 30 janvier 2017 à 11h00

Fin : 30 janvier 2017 à 16h00

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit de la Rochelle

Adresse : 5, rue François-de-Vaux-de-Foletier, 17024 La Rochelle Cedex 01

Déroulement ou programme de visite

Rencontres communes aux évaluations du CEIR et du CEJEP :

11h30-12h00 Échanges avec le représentant de l'université de tutelle

12h00-12h30 Échanges avec le personnel administratif

13h00-13h30 Échanges avec la direction de l'école doctorale

Rencontres propres à l'évaluation du CEIR :

13h30-14h40 Séance plénière : présentation synthétique de l'unité par l'équipe de direction et échanges

14h40-15h00 Échanges avec les doctorants et post-doctorants

15h00-15h30 Échanges avec les enseignants-chercheurs

15h30-15h40 Échanges avec la direction de l'unité

15h40-16h00 Réunion à huis clos : comité d'experts + délégué scientifique

5 • Observations générales des tutelles



La Rochelle, le 26 juin 2017

DRPI

Affaire suivie par :

Jean-Marc Wallet
+33 (0)5 46 45 78 90
jean-marc.wallet@univ-lr.fr

Réf. :

DRPI_HCERES-CEIR_170626

Objet : Observations au rapport d'évaluation - DER-PUR180014894 - CENTRE D'ETUDES INTERNATIONALES SUR LA ROMANITÉ

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'évaluation de nos unités de recherche, nous avons reçu le rapport établi par le HCERES concernant le laboratoire CEIR (Centre d'Études Internationales sur la Romanité). Je tiens à signaler que nous n'avons pas d'observation particulière à formuler en réponse à ce rapport.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Xavier FEAUGAS
Vice-Président Recherche